Direction des ressources humaines
Service Prévention et Santé au travail

REGISTRE SANTE SECURITE AU TRAVAIL POUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document mis à la disposition du personnel et du public, est destiné à recenser toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail (Application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié)

Cette déclaration est à adresser à l'assistant de prévention de votre direction/ établissement/ maison de la Région qui la fera parvenir au Service Prévention et Santé au travail. Celui-ci apportera son avis sur les mesures éventuellement préconisées ou prises par le(la) chef(fe) d'établissement ou le(la) responsable de service. Si aucune préconisation ne peut être faite en proximité, la transmission de cette déclaration permettra au Service prévention et Santé au travail d'en formuler et/ou de faire le lien avec les services compétents de la Région.

Cette fiche sera transmise au membre référent de la F3SCT et à l'inspecteur de santé et sécurité au travail (ISST) pour information.

A REMPLIR PAR LE DECLARANT

Nom/Prénom :
Etablissement/ Direction :
Service et métier :

Nature et cause du danger constaté (matériel défectueux, situation de travail…) :
.....
.....
.....

Poste de travail concerné :
.....
Date de l'observation : ___/___/_____

Constatation effectuée par : **Signature** :

Si identifiées, mesures préconisées/prises par le(la) chef(fe) d'établissement ou service concerné à la Région :
.....
.....
.....
.....
Signature :